

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CELEBRATION DE L'APPEL HISTORIQUE DU 18 JUIN 1940

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires pour garantir l'ordre et la sécurité publique, le lundi 18 juin 2018, à l'occasion de la célébration du 78^{ème} anniversaire de l'Appel Historique du 18 juin 1940,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 - A l'occasion de la célébration du 78^{ème} anniversaire de l'Appel Historique du 18 juin 1940, une manifestation avec dépôt de gerbe est autorisée au Monument aux Morts, place Leclerc, le lundi 18 juin 2018 de 18h à 19h.

ARTICLE 2 - Le droit des tiers demeure expressément réservé.

ARTICLE 3 - Les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Préfet de l'Orne,
- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé

Fait à LA FERTE-MACE,

Le 15 mai 2018,

Le Maire,
Jacques DALMONT

